



VIE SPORTIVE REGIONALE



LIGUE D'ESCRIME DES PAYS DE LA LOIRE

.....

OLYMPIADE 2012/2016

Ce guide est destiné à accompagner les clubs dans l'organisation des manifestations.

A faciliter la lisibilité de nos dispositifs.

A affirmer une pratique compétitive, éducative et formatrice pour les jeunes de la Ligue
d'Escrime des Pays de la Loire

SOMMAIRE

1°	AVANT PROPOS	page 3
2°	PROGRAMME SPORTIF	page 4
3°	FINALITE DES COMPETITIONS PAR CATEGORIES	page 6
4°	LES SELECTIONS	page 8
5°	LE CLASSEMENT REGIONAL	page 9
6°	LES CATEGORIES	page 9
7°	LES FORMULES	page 10
8°	LA COUVERTURE MEDICALE	page 10
9°	L'ACCES AUX PISTES	page 10
10°	LE DIRECTOIRE TECHNIQUE	page 11
11°	LES ENGAGEMENTS	page 12
12°	LES RESULTATS	page 12
13°	ORGANISATION DE LA JOURNEE	page 13
14°	ANNUAIRE LIGUE	page 13
15°	ARBITRAGE	page 14
16°	TABLEAU RECAPITULATIF	page 19
17°	FAUTES ET SANCTIONS	page 20

1° AVANT PROPOS

Le règlement pour les épreuves de jeunes est une adaptation du Règlement International des Epreuves, en cela que son objectif principal est la prééminence des aspects éducatifs de l'escrime. Il est bien évident que ce qui est prévu pour des adultes dans le cadre des compétitions internationales aux enjeux importants, n'est pas adapté aux jeunes, où l'aspect éducatif de la compétition doit être impérativement privilégié.

Plus encore, au sein de la Ligue, nous devons tous œuvrer pour véhiculer les valeurs fondamentales de l'Escrime, le respect, le goût de l'effort, la participation aux temps forts, la persévérance, l'honnêteté, mais aussi le port du Blason, l'utilisation du livret et la déclinaison locale des directives Fédérales.

Nous axerons principalement nos efforts :

↳ **Sur le plan sportif** : il est important de consolider notre élite régionale et d'encourager à la compétition par :

- **L'évaluation et la labellisation des épreuves régionales.**
- **Le développement des épreuves régionales par équipes.**
- **La structuration des regroupements de zone.**
- **Une réflexion sur notre modèle compétitif.**
- **Le maintien d'un Centre Régional d'Entraînement.**
- **L'aide à la participation à une épreuve hors Ligue en minime, par saison sportive et par arme.**

↳ **Sur le plan de la formation** : il est important de consolider l'encadrement de nos clubs et d'augmenter les capacités d'accueils par :

- **Une aide à la labellisation des clubs de la Région.**
- **Un renforcement de l'encadrement et de l'accompagnement des tireurs.**
- **La mise en place d'une formation des enseignants.**
- **La consolidation et optimisation de l'E.T.R.**
- **Le développement d'un Centre Régional de formation des cadres.**

↳ **Sur le plan du développement** : Il est important de donner aux cadres la possibilité de se former et aux clubs la capacité à proposer des actions nouvelles :

- **L'aide à la création de clubs.**
- **La découverte de nouvelles pratiques.**
- **Le prêt de « kits 1 ère touche ».**
- **La mise à disposition d'une formation pour les dirigeants et les cadres.**

2° PROGRAMME SPORTIF

Le programme sportif de la Ligue se compose de plusieurs éléments tous imbriqués.

2.1 Les Départements s'organisent dans leur champ de compétences.

Rappel du règlement intérieur de la F.F.E.

Sous l'autorité de la ligue, les comités départementaux se doivent :

- De respecter et de faire appliquer dans leur département les règles fédérales, les décisions de l'exécutif et de l'AG fédérale ainsi que les directives sportives de la direction technique nationale.
- De respecter et de faire appliquer dans leur département les règlements, les décisions de l'exécutif et de l'AG de la ligue régionale dont ils dépendent, ainsi que les directives sportives de l'équipe technique régionale.

Les regroupements « débutants-loisirs » en s'appuyant sur le règlement de Ligue et les normes Fédérales en vigueur.

Les stages Départementaux d'arbitrage.

Les Championnats Départementaux.

Un bilan d'activité est à transmettre au CTS après chaque événement.

2.2 Le circuit régional.

Il comporte, selon les catégories, des compétitions individuelles, des regroupements régionaux et des compétitions par équipes.

Chaque catégorie bénéficie d'un Championnat Régional organisé par un club support sous couvert de la Ligue.

- 2.1. La journée Régionale de Jeunes en individuel et par équipe (Poussins/Pupilles/Benjamins)
- 2.2. Pour les autres catégories il s'agit d'une unique journée dédiée au Championnat Régional.
- 2.3. Une charte régionale régie le Championnat Régional.

2.3 Centre d'entraînement et de formation des cadres.

Le centre de formation des cadres et des tireurs est ou non itinérant.

Il fonctionne sur des temps de stages et/ou sur les Centres Régionaux d'athlètes.

Son fonctionnement est coordonné par le C.T.R.

Ils sont encadrés par l'E.T.R et le C.T.R.

2.4 Arbitrage.

La formation à l'arbitrage est dispensée dans les clubs, les Comités Départementaux et la Ligue en fonction du niveau de compétence.

L'organisation des J.N.A est sous l'unique responsabilité de la Ligue qui délègue à la C.R.A.

La C.R.A se charge de se coordonner avec les C.D.A.

Le règlement C.R.A validé par la F.F.E est l'unique outil de cadrage de l'arbitrage dans la Région. La CRA est coordonnée par son Président membre de droit de l'ETR.

2.5 La zone.

Les politiques de la zone, de l'inter zone et celle de notre ligue s'harmonisent pour qualifier nos tireurs aux championnats de France, Fêtes des Jeunes et aux circuits nationaux.

LES STAGES

Athlètes :

- Les 22 et 23 septembre 2012 Nantes
- Du 5 au 7 novembre 2012 Angers
- Du 25 au 28 février 2013 Angers
- Du 29 avril au 3 mai 2013 Les Sables d'Olonne

FORMATIONS DE CADRES

Animateur et Educateur :

- Du 8 au 10 novembre 2012 Angers
- Du 27 février au 1 mars 2013 Angers
- Du 27 au 28 avril 2013 Les Sables d'Olonne

Conversion Brevet d'Etat en Diplôme d'Etat

- Du 20 au 23 décembre 2012 à Nantes

ARBITRAGE

- Le 26 février 2012 à Angers









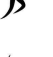
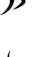







LES COMPETITIONS ET LES CENTRES REGIONAUX D'ENTRAÎNEMENTS

- Voir le calendrier de la Ligue



CHARTRE DU CHAMPIONNAT REGIONAL

L'acceptation de cette charte sportive permettra aux signataires d'appliquer les valeurs sportives et éthiques de notre Ligue.

-  Je confirme ma participation dans les délais
-  Je respecte les horaires
-  Je confirme sur place ma présence
-  Je suis équipé(e) de matériels aux normes FFE
-  Je porte mon blason et les couleurs de mon club
-  Je porte une tenue conforme à la pratique de l'escrime et en bon état
-  J'accepte que les catégories soient regroupées en cas de besoin
-  Je défends mes chances
-  Je n'ai pas de gestes ou d'actes contraires au règlement
-  Je me conforme aux décisions prises par l'arbitre ou le Directoire Technique
-  Je respecte mon adversaire
-  Je salue avant et après le match puis je serre la main de mon adversaire
-  Je participe aux remises de récompenses
-  J'accède au podium en tenue d'escrime ou en survêtement aux couleurs de mon club
-  Si je suis Champion Régional Individuel, je m'engage à porter le blason de Champion Régional toute la saison
-  Je n'encourage pas en dehors des espaces matérialisés et des temps autorisés
-  J'adopte un comportement cohérent avec nos valeurs dans la salle et aux abords du complexe

3° FINALITE DES COMPETITIONS PAR CATEGORIES

Les Compétitions organisées dans notre Région doivent s'adapter à la réalité de notre Escrime Régionale tout en respectant les principes de la politique Fédérale.

Sécurité, convivialité, rigueur, respect, courtoisie.

Un cahier des charges des organisations Fédérales est téléchargeable sur le site Internet de la F.F.E, un document propre à la Ligue est disponible sur demande.

- **Nos organisations doivent remplir leur rôle éducatif.**
- **Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.**
- **Les membres de l'Equipe Technique Régionale ont un rôle majeur.**
- **Notre charte rappelle l'attachement à nos valeurs.**

3.1 LES POUSSINS, LES PUPILLES ET LES BENJAMINS

**PAS DE COMPETITION AVANT POUSSIN 3.
NOUS PRECONISONS CHEZ LES JEUNES DES RENCONTRES SANS ELIMINATIONS PRECOSES.**

Suite à la proposition de la commission des éducateurs confirmée par la commission médicale réunie le 26 novembre 2011, le comité directeur fédérale du 21 janvier 2012 a décidé que :

- Les poussins dernière année (poussins 3) peuvent participer aux compétitions avant leurs 8 ans révolus.
- Le surclassement, quelle que soit l'arme, n'est pas autorisé avant la catégorie benjamins.

Accès en compétitions :

Années de naissance	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
POUSSIN 3	2004	2005	2006	2007

- Les objectifs sont de former, d'éduquer, de motiver et de fidéliser.
- Les événements majeurs de ces catégories sont les Journées Régionales des Jeunes JRJ, **le vainqueur de cette compétition** se verra attribué le titre de **Champion Régional**.
- Favoriser les rencontres par équipes.
- Cette catégorie n'entre pas dans le dispositif compétitif de Ligue.
- Informer les familles et les tireurs sur les valeurs de l'escrime.
- Consolider et valider les apprentissages.
- Formation fédérale (blasons, règles de sécurité...).

3.2 LES MINIMES

L'opération Horizon 2020, mise en place par la Direction Technique Nationale a pour but de structurer la population minime. Cette opération est adaptée à notre configuration Régionale. Des épreuves et des stages participent à la dynamisation de cette catégorie. Le port du blason bleu est obligatoire en minime, faute de quoi le tireur fautif sera averti par un carton jaune au début de chaque match.

3.3 LES CADETS, LES JUNIORS ET LES SENIORS

Le but est de faire progresser et de motiver en proposant des compétitions de niveaux différents (Challenges locaux, Championnat de Région, N1 open) pour tous les tireurs.

Le Championnat Régional se déroulera sur une seule date et le titre attribué sur une seule épreuve.

3.4 LES VETERANS ET LOISIRS

Ils sont invités à se rapprocher dans un premier temps des épreuves régionales seniors.

Le titre de Championnat de Région sera décerné au meilleur tireur et/ou à la meilleure équipe classé(e).

3.5 LE HANDISPORT

Toutes les compétitions Régionales sont ouvertes aux tireurs en fauteuil, sans distinction.

Charge à eux de prévenir l'organisateur afin qu'il mobilise les ressources nécessaires.

3.6 EVOLUTION DES CATEGORIES

Les catégories d'âge sont calculées en tenant compte de la saison sportive fédérale, calquée sur l'année scolaire (sauf vétérans).elle débute au 1er septembre et se termine au 31 août

		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
VETERANS	4	<= 09/1942	<= 09/1943	<= 09/1944	<= 09/1945
	3	09/1942 à 08/1952	09/1943 à 08/1953	09/1944 à 08/1954	09/1945 à 08/1955
	2	09/1952 à 08/1962	09/1953 à 08/1963	09/1954 à 08/1964	09/1955 à 08/1965
	1	09/1962 à 08/1972	09/1963 à 08/1973	09/1964 à 08/1974	09/1965 à 08/1975
SENIORS		<=1991	<=1992	<=1993	<=1993
JUNIORS	3	1992	1993	1994	1995
	2	1993	1994	1995	1996
	1	1994	1995	1996	1997
CADETS	2	1995	1996	1997	1998
	1	1996	1997	1998	1999
MINIMES	2	1997	1998	1999	2000
	1	1998	1999	2000	2001
BENJAMINS	2	1999	2000	2001	2002
	1	2000	2001	2002	2003
PUPILLES	2	2001	2002	2003	2004
	1	2002	2003	2004	2005
POUSSINS	3*	2003	2004	2005	2006
	2	2004	2005	2006	2007
	1	2005	2006	2007	2008
MOUSTIQUES		2006 et après	2007 et après	2008 et après	2009 et après

(*) 8 ans révolus le jour de la compétition (Cf. règlement médical)

4° LES SELECTIONS

Les sélections sont organisées par la Commission Régionale de sélection. Elle seule est en mesure de se positionner.

4.1 La Commission de sélection est composée :

La Présidente de Ligue Le Médecin de la Ligue Le Conseiller Technique Sportif L'Assistant Technique Régional Le Président de La commission de Sélection	Mme Laetitia Muller Docteur Jean Dominique Le Dilhan Maître Jean Michel Saget Maître Luc Bodet Maître Jérémy Moine
Pour consultation: Les Maîtres d'armes de l'Equipe Technique Régionale (ETR)	

4.2 La commission qualifiera de la manière suivante :

Epreuves individuelles

1. Les tireurs qualifiés directement par la Fédération. *Cf guide FFE actualisé.*
2. Les sélectionnés par le quota ligue sur décision de la commission de sélections. Cependant, la commission se réserve le droit d'honorer ou non les quotas attribués à la LIGUE.

Les indicateurs :

<p align="center">Participation aux Championnats de Ligue OBLIGATOIRE</p> <p align="center"><i>Nombre de compétitions effectuées dans la catégorie et en sur-classement</i></p> <p align="center"><i>Classement Régional</i> <i>Classement National</i></p> <p align="center"><i>Catégorie du tireur</i> <i>Participation aux entraînements régionaux</i></p> <p align="center">Participation aux stages de Ligue OBLIGATOIRE</p>

Aide à la décision :

<p align="center">Potentiel Technique Pugnacité, , qualités mentales Capacité Physique du moment Attitude et comportement sur et en dehors des pistes</p>

5° LE CLASSEMENT REGIONAL

Pour toutes les catégories, il est mis à jour après chaque compétition attributive de points.

5.1 Formule appliquée :

$$Nb. points = coefficient * 100 * \left(1.01 - \frac{\log(place)}{\log(nb.tireurs)} \right)$$

5.2 Coefficient :

- Coefficient de la compétition pour les circuits nationaux Seniors
- Coefficient / 10 de la compétition pour les circuits nationaux Cadets et Juniors
- 0,01 par compétiteur pour les autres compétitions

Seules les compétitions en France et sur une formule poules/tableau d'élimination directe seront prises en compte.

Les résultats devront être communiqués à atr@escrime-pdl.org dans la semaine suivant la compétition pour être pris en charge. Passé ce délai, les résultats n'intégreront pas le classement régional.

Pour les championnats de Ligue, il est de la responsabilité du club co-organisateur de veiller à la transmission sans intermédiaires de l'ensemble des résultats (fichiers complets avec liste des présents, résultats de poules, tableaux et classements) au responsable du classement.

6° LES CATEGORIES

6.1 LES POUSSINS, LES PUPILLES ET LES BENJAMINS

Pas de classement Régional.

Découverte de la compétition.

Les événements majeurs de ces catégories sont les Journées Régionales des Jeunes JRJ, **le vainqueur de cette compétition** se verra attribué le titre de **Champion Régional**.

6.2 LES MINIMES

Epreuves individuelles

Apprentissage de la compétition nationale.

Pour établir le classement régional, seront pris en compte les résultats aux épreuves suivantes : Championnat de Ligue + les 3 autres meilleurs résultats (soit 4 résultats maximum pris en compte)

Ch. Ligue	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
-----------	------------	------------	------------

CE CLASSEMENT NE POURRA EN AUCUN CAS ATTRIBUER LE TITRE DE CHAMPION REGIONAL

Epreuves par équipes

Pour les équipes représentant la ligue à la Fêtes de Jeunes, le classement individuel ne sera pas obligatoirement le seul critère de sélection.

6.3 LES CADETS / JUNIORS / SENIORS

Pour établir le classement régional, seront pris en compte les résultats aux épreuves suivantes : Championnat de Ligue + meilleur résultat en circuit national + les 2 autres meilleurs résultats en Challenges (soit 4 résultats maximum pris en compte)

Ch. Ligue	Meilleur CN	Meilleur challenge 1	Meilleur challenge 2
-----------	-------------	----------------------	----------------------

Comme toutes les épreuves sont susceptibles d'intégrer le classement régional, vos résultats sont à communiquer à atr@escrime-pdl.org.

7° LES FORMULES

Lors des compétitions, il est rappelé d'**annoncer** et d'**afficher** la formule de chaque épreuve avant le début de celles-ci.

Pour intégrer le classement régional elles doivent :

- INSCRIPTIONS EN LIGNE
- FORMULE POULE TABLEAU OU FORMULE ADAPTEE
- EDITION DES RESULTATS

7.1 Formule des épreuves de la JRJ individuelle :

Mixité possible.

Favoriser les formules qui permettent de tirer quasiment le même nombre de matches pour tous.

Favoriser les formules les moins éliminatoires.

7.2 Formule des épreuves de la JRJ équipes :

1 tour de poule de 3 équipes au minimum, poule unique possible (relais en 12 touches) + Tableau (relais en 36 touches maxi) avec match de classement.

Possibilité de faire des équipes mixtes de tireurs d'un même club ou de clubs différents.

7.3 MINIMES

Mixité possible selon les effectifs.

Epreuve de Ligue H2020, 2 tours de poule de 6 ou 5 tireurs composés grâce au classement régional actualisé avec décalage par club.

La qualification pour le tableau se fait à l'indice du tour de poules.

Tous les tireurs entrent dans le tableau d'élimination directe.

7.4 CADETS / JUNIORS / SENIORS

1 tour de poule puis tableau d'élimination directe.

Assurer à tous au minimum 2 matches de tableau.

Tous les tireurs entrent dans le tableau d'élimination directe en 15 touches.

Tirage de la troisième place lors du Championnat régional.

Pour les épreuves par équipes, il n'y a pas de mixité possible. On ne tire pas la troisième place.

8° LA COUVERTURE MEDICALE

La présence d'un médecin est **obligatoire** tout au long de la compétition. Il devra être licencié afin d'être assuré civilement. (cf. note fédérale rubrique assurances)

Prévoir un local spécifique et un compte rendu des incidents relevés sur l'ensemble de la journée.

Le compte rendu de la compétition doit comporter l'ensemble des traumatismes constatés par le médecin qui signera ce document. Le médecin est indemnisé par la Ligue.

9° L'ACCES AUX PISTES

Les pistes sont accessibles à un cadre et/ou un dirigeant par club en plus des tireurs, des arbitres et du référent.

Si les organisateurs délimitent les aires de combat par des barrières, les organisateurs s'engagent à une bonne lisibilité de ce qui se passe sur les pistes.

Il est préconisé de distribuer des badges aux personnes autorisées.

10° LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le directoire technique est, **obligatoirement**, composé de **3 personnes**

- Un représentant de la Ligue (membre du Comité Directeur).
- Un membre de la CRA.
- Le C.T.R ou son représentant.

La liste est annoncée et affichée avant le début de la compétition.

Les membres du Directoire Technique doivent être présents tout au long de la compétition.

Attributions :

Les attributions du Directoire Technique sont d'une part organisationnelles, d'autre part juridictionnelles.

A) Attributions organisationnelles :

- 1 – Le directoire technique a, dans ses attributions, la stricte mais complète organisation des épreuves et l'obligation de faire respecter le règlement, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.
- 2 – Le directoire technique est chargé d'organiser au point de vue technique les épreuves et de veiller à leur parfait déroulement.
- 3 – En conséquence :
 - a) Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques
 - b) Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres
 - c) Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes
 - d) Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes
 - e) Il s'assure du bon déroulement de l'épreuve
 - f) Il étudie les réclamations et fournit des solutions
 - g) Il vérifie les résultats, aidé par le comité organisateur
 - h) Il s'assure de la diffusion des résultats
 - i) Il établit un rapport à la FFE qui le diffuse à destination de la DTN, de la commission nationale d'arbitrage et de la commission d'armes

B) Attributions juridictionnelles :

- 1 – Le Directoire Technique a juridiction sur toutes les personnes qui assistent ou participent à la compétition qu'il dirige.
- 2 – En cas de nécessité, il peut intervenir spontanément dans tous les conflits.
- 3 – Il doit également faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement.
- 4 – Il transmet en outre directement au siège de la FFE l'indication des sanctions disciplinaires prononcées pendant les épreuves.
- 5 – Le directoire technique rend exécutoires toutes sanctions prononcées en dernier ressort, ou non suspensives

6 – Les décisions du directoire technique prises spontanément ou d'office sont susceptibles d'appel auprès de la commission disciplinaire dans un délai de 15 jours à compter du lendemain du jour de la compétition où la décision a été prise.

7 – Toutes les décisions du directoire technique sont exécutoires immédiatement ; aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

8 – Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- **exclusion de la compétition**
- **exclusion de l'enceinte de la compétition**
- **annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée**
- **retrait des récompenses**

C) Il est rappelé également les dispositions prises en cas de contestation de décision de l'arbitre et le rôle du directoire technique à cette occasion :

«Contre toute décision «en fait» de l'arbitre, il ne peut être déposé de réclamation. Si un tireur enfreint ce principe, en mettant en doute une décision «en fait» de l'arbitre au cours du match, il sera sanctionné selon les prescriptions du règlement.

Mais si l'arbitre méconnaît une prescription formelle du règlement, ou en fait une application contraire à celui-ci, une réclamation de ce chef est recevable».

Cette réclamation doit être faite :

- par le tireur pour les épreuves individuelles
- par l'entraîneur ou le capitaine d'équipe pour les épreuves par équipe, sans aucune formalité, mais courtoisement, et doit être adressée verbalement à l'arbitre immédiatement et avant toute décision de touche ultérieure.

Lorsque l'arbitre persiste dans son opinion, le directoire technique a qualité pour trancher en appel».

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA FFE DU 29 MARS 2008

11° LES ENGAGEMENTS

Pour toutes les compétitions de ligue, les organisateurs sont tenus d'envoyer obligatoirement à la ligue (Email format Word), la feuille de routes 3 semaines avant la date de leur compétition.

Tous les renseignements seront sur le site FFE.

Pour toutes les compétitions de ligue, il est impératif d'avoir des engagements en ligne.

En cas de double sur classement, la procédure doit être respectée comme précisée dans le guide de la vie fédérale. Aucun tireur non licencié ne sera accepté en compétition.

12° LES RESULTATS

Les résultats sont à envoyer à la Ligue par courriel dans la semaine qui suit l'événement.

Faute de quoi il n'y aura pas de prise en compte des résultats.

Tous les fichiers des compétitions sont à transmettre à atr@escrime-pdl.org.

- Ne pas oublier la presse locale et régionale
- Lors des retours effectués à la ligue, il est rappelé qu'un dossier de presse est très apprécié.

13° ORGANISATION DE LA JOURNEE

Les différentes compétitions se suivent avec assez de décalage de manière à avoir :

- Une bonne occupation des pistes,
- Un temps le plus court possible sur le lieu de compétition,
- Réunir les tireurs avant chaque tour (Type chambre d'appel surtout pour les jeunes catégories).

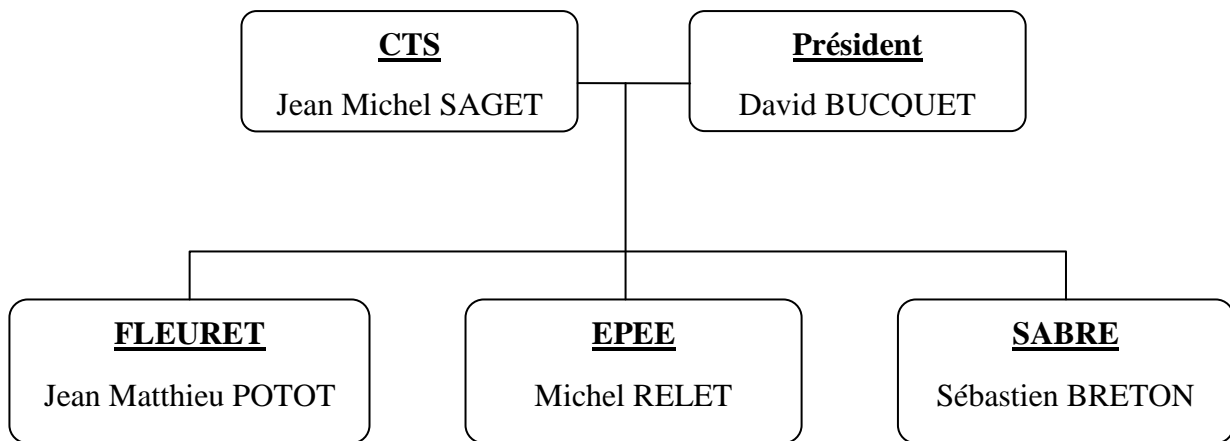
14° ANNUAIRE LIGUE

14.1 Membres du Bureau

Président	LAETITIA	MULLER	06 08 21 48 12	presidente@escrime-pdl.org
Vice-président	GUILLAUME	MICHON	06 60 81 35 36	guillaume@escrime-pdl.org
Vice-président	CAROLE	RUCHAUD	06 85 12 79 66	carol@escrime-pdl.org
Secrétaire Générale	ELODIE	SORTANT	06 77 88 83 58	secetaire-generale@escrime-pdl.org
Trésorier	BERNARD	CONAN	09 81 65 88 24	tresorier@escrime-pdl.org
Secrétaire aux licences	MARYSE	MORET	06 08 47 09 94	licences@escrime-pdl.org
Médecin de Ligue	JEAN DOMINIQUE	DILHAN	02 41 58 58 55	medical@escrime-pdl.org

14.2 Equipe Technique Régionale

Equipe Technique Régionale			
Jean-Michel Saget	Conseiller Technique Régional	0670159507	cts@escrime-pdl.org
Luc Bodet	Assistant Technique Régional. Membre de l'Equipe de Formation.	0618561203	atr@escrime-pdl.org
David Bucquet	Président de la Commission Régionale d'Arbitrage	0661321910	etr@escrime-pdl.org
Cyrille Cailloux	Responsable du Fleuret Homme	0664857017	
Jérémy Moine	Responsable de l'Epée Dame. Pilote de la filière H2020. Président de la Commission de sélections	0698175905	
Dorin Varzaru	Responsable du Sabre H/D	0625907175	
Jordan Moine	Responsable du Fleuret Dame. Responsable de la Formation	0659163098	

15.1 La Commission Régionale d'Arbitrage (CRA)**VALIDATION Arbitrage Régional**

Pour prétendre à l'obtention de son diplôme d'arbitre régional, le stagiaire devra passer et obtenir une partie théorique et une partie pratique.

Partie théorique :

Le stagiaire devra passer et obtenir sa partie théorique lors de la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA). Il existe 2 JNA par saison : l'une en septembre et l'autre en juin. Dans le cas où un stagiaire se présente à plusieurs JNA, son meilleur statut lui sera gardé.

Partie pratique :

L'évaluation pratique se fera au minimum sur une saison complète, et le stagiaire devra arbitrer au moins 3 journées dont 1 au moins dans la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire, au niveau régional minimum (championnat ligue, challenge, zone, interzones, circuits nationaux vétérans,) sur 2 week-ends différents. Il devra avoir effectué son cursus de stage de formation proposé par la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire.

Ces 3 journées ne sont qu'un pré-requis à l'obtention du diplôme. Si la CRA estime que le stagiaire n'est pas prêt, elle pourra lui demander de continuer sa formation pratique sur une ou plusieurs saisons.

Critères pris en compte pour la validation :

Nombre de journées arbitrées dans et en dehors du territoire de la ligue / niveau des compétitions arbitrées / catégories des personnes arbitrées / niveau des matchs arbitrés (poules, TED : quart – demi – ou finale) /

critères non exhaustifs

Les fiches d'évaluations peuvent être remplies par :

Les membres de la CRA / Les membres de l'ETR / Le CTS / L'ATR / les présidents de CDA

Les arbitres nationaux et internationaux

Le stagiaire devra s'assurer en amont de la présence d'un examinateur sur la compétition où il se rend. Soit en rendant en début de saison son Plan Régional d'Arbitrage, soit en contactant le Président et le représentant d'arme de la CRA, soit le jour même en début de compétition en demandant s'il peut être évalué. La validation ne pourra au mieux intervenir qu'à la fin de la 1^{ère} saison suivant l'obtention de la JNA. Après cette 1^{ère} saison elle interviendra dès que le stagiaire sera jugé apte.

Le cursus de stage de formation (représente 20h)

- **le stage d'entrée en formation** : est programmé les, samedi et dimanche, à l'issue de la JNA de septembre.

Il est ouvert aux personnes en formation régionale, et à ceux ayant passé cet examen ce week-end là.

Samedi après la JNA : correction des QCM / présentation de la formation / Plan individuel d'arbitrage (les stagiaires se positionnent sur les compétitions organisées dans la ligue) / formation théorique

Dimanche : Formation initiale pratique

- **le stage de formation** : proposé sur 2 jours durant la saison

15.2 Les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA)

Les Comités Départementaux doivent fournir à la CRA :

- Les organigrammes de leur Commission Départementale d'Arbitrage
- Les listes des compétitions (dates & lieux) où les arbitres en formation départementale seront évaluées.
- Sur chacune de ces compétitions, les arbitres en formation départementale pourront obtenir un visa apte.
- La liste des personnes accréditées pour les évaluations pratiques, à laquelle s'ajoute la liste des personnes accréditées au niveau régional.
- La ou les fiches d'évaluations départementales. A défaut ce sont celles de la région qui feront référence.
- Le ou les diplômes vierges de leur département.
- Un diplôme sera décerné à la fin de chaque saison aux arbitres en formation ayant validé leur diplôme.
- A la fin de chaque saison, et au minimum 15 jours avant la JNA de juin, la liste des personnes ayant validé leur diplôme départemental.

15.3 La grille récapitulative des diplômes

NIVEAU	Cursus de formation	JNA - QCM	Indemnité	Compétitions arbitrées
Départemental	Etre licencié FFE Etre détenteur du blason vert Etre B2 pour entrer en formation Etre M1 pour obtenir le diplôme Passer et obtenir l'épreuve théorique (QCM) lors de la JNA Etape obligatoire Autres critères selon règlement départemental	20 questions au total en 30 minutes 15 questions communes aux 3 armes & 5 questions spécifiques Il est possible de présenter 2 armes lors d'une même JNA Note entre 0 et 13 = ajourné On ne peut pas commencer sa formation pratique Note de 14 ou 15 = Formation Départementale probatoire On peut commencer sa formation pratique mais on n'a pas validé la théorie qu'il faudra repasser Note de 16 ou plus = Formation Départementale Théorie validée et on peut commencer sa formation pratique	FD = 20 €	Arbitre les épreuves départementales au maximum de sa catégorie d'âge. Arbitre les épreuves régionales s'il a plus de 18 ans.
			D = 25 €	Arbitre les épreuves départementales & régionales au maximum de sa catégorie d'âge.

Régional	<p>Etre licencié FFE Etre arbitre départemental Etre Cadet pour entrer en formation. Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies. Passer et obtenir l'épreuve théorique (QCM) lors de la JNA Etape obligatoire Participer à une formation continue de 20h proposée par la C.R.A. (stage, ou autre, .) Etre évalué en pratique, dans les armes choisies (cf : règlement CRA) La formation peut s'effectuer sur 2 saisons.</p>	<p>30 questions au total en 30 minutes : 22 questions communes aux 3 armes & 8 questions spécifiques Note entre 0 et 23 = ajourné On ne peut pas commencer sa formation pratique Note de 24 ou 25 = Formation Régionale probatoire On peut commencer sa formation pratique mais on n'a pas validé la théorie qu'il faudra repasser Note de 26 ou plus = Formation Régionale Théorie validée et on peut commencer sa formation pratique</p>	<p>FR = 25 €</p>	<p>Arbitre les compétitions départementales, régionales, zones, interzones, au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne. Si l'arbitre est cadet, il pourra également arbitrer les circuits vétérans en support d'évaluation.</p>
	<p>Handisport Région Etre titulaire du diplôme d'arbitre régional F.F.E. et avoir obtenu le Q.C.M. option handisport Etre évalué sur une compétition régionale ou nationale handisport La formation se fait sur deux saisons</p>	<p>15 questions générales au total en 20 minutes : Obtenir 13/15 pour être titulaire du Q.C.M. Le Q.C.M. reste acquis pendant deux saisons</p>	<p>R = 40 €</p>	<p>Arbitre les épreuves départementales, régionales et de zone. En accord avec sa CRA, il peut aussi arbitrer les circuits, au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne. Il peut être sollicité par la C.N.A., en accord avec sa C.R.A, pour arbitrer les championnats de France et la Fête des Jeunes.</p>
National	<p>Cf : Règlement CNA 2010 Handisport Région Cf : Règlement CNA 2010</p>		<p>FN = 40 € NB = 50 € NA = 60 €</p>	<p>Arbitre les épreuves départementales, régionales, de zone, nationales, et les championnats de France.</p>
International	<p>Cf : Règlement CNA 2010</p>		<p>FI = 60 € I = 70 €</p>	<p>Arbitre les épreuves départementales, régionales, de zone, nationales, les championnats de France et les épreuves internationales permises par la F.I.E.</p>
Les Maîtres d'Armes	<p>Un maître d'armes enseignant dans plusieurs clubs peut arbitrer pour n'importe lequel de ses clubs sous réserve d'être déclaré comme enseignant dans le club et de présenter la copie du bulletin d'affiliation fédérale. Il ne peut être arbitre que pour un seul club lors d'une compétition.</p>		<p>40 €</p>	<p>Ils sont habilités à arbitrer toutes les épreuves, sauf les championnats de France N1 Senior s'ils ne sont pas nationaux, internationaux ou en formation nationale</p>

*** Arbitre National FFSU = niveau arbitre régional FFE**

F = Formation / D = Départemental / R = Régional / N = National / I = International

NB = arbitre national de catégorie B / NA = arbitre national de catégorie A

15.4 Les arbitres en activité

Cf : Règlement CNA 2010

Afin de mettre à jour cette liste d'arbitres en activité de la Ligue d'Escrime des Pays de la Loire,

- Les organisateurs devront faire parvenir au Président de la CRA, les noms et prénoms des arbitres ayant officié lors de leur compétition.
- Les arbitres devront également remplir et envoyer au maximum 15 jours avant la JNA de juin, au Président de la CRA, un document récapitulatif de leur activité lors de la saison.

15.5 Les quotas d'arbitres sur organisations de la Ligue

Modalités générales :

L'inscription du ou des arbitres se fait sur le site FFE en même temps que celle des tireurs ou des équipes. Si un arbitre est absent le jour de l'épreuve (voir chapitre 4 Sanctions ci-dessous).

Rappel en individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés dans 1 arme (ex : fleuret H & D benjamin = 1 arme). Donc on est obligé d'inscrire un autre arbitre non tireur ce jour là, pour une autre arme atteignant cette limite.

En plus de la règle fédérale expliquée ci-dessus, la Ligue d'escrime des Pays de la Loire rajoute un quota par palier de 7 tireurs présentés le même jour dans une organisation dans une même arme (on entend par arme par exemple tout ce qui concerne le fleuret)

Nombre de tireurs inscrits	0 à 3	4 à 7	8 à 14	15 à 21	Par palier de 7
Nombre d'arbitres à inscrire	0	1	2	3	+1

Date limite des inscriptions fixée au jeudi midi au plus tard, afin de laisser le temps à la CRA de préparer la compétition, de vérifier le nombre, le niveau, etc ..., des arbitres. Et éventuellement d'avoir le temps de prévenir les clubs des arbitres dont nous n'aurions pas besoin, ou de chercher des compléments éventuels.

En cas de deux épreuves le même jour avec des horaires décalés, l'arbitre devra être présent dès le début de la 1ère épreuve, si les tireurs de son club sont inscrits dans les deux épreuves.

Epreuves par équipe : 1 arbitre à partir d'une équipe engagée dans 1 arme (ex : fleuret H & D benjamin = 1 arme). Donc on est obligé d'inscrire un autre arbitre non tireur ce jour là, pour une autre arme atteignant cette limite.

15.6 Sanctions : quota d'arbitres sur organisations de la Ligue

Si un club n'honore pas son quota d'arbitre sans accord préalable du référent CRA et/ou du Directoire Technique de la compétition (cf dérogations ci-dessous), alors les sanctions suivantes seront appliquées :

Amende due à la ligue = nombre de kilomètre du lieu du club au lieu de la compétition au tarif ligue en vigueur + 40€ indemnité de l'arbitre régional ayant dû officier à la place de celui-ci ; et au minimum le tarif sera de 100€ forfaitaire.

Ce qui n'exemptera pas le club et/ou l'arbitre fautif de devoir s'expliquer devant la commission de discipline et du Président de la CRA, de la Ligue.

En cas de récidive : les tireurs dudit club ne pourront pas participer à cette compétition.

15.7 Dérogations : quota d'arbitres sur organisations de la Ligue

En amont

Lorsqu'il y a plusieurs compétitions le même jour, les clubs qui rencontrent des difficultés pour assurer la règle des quotas devront justifier de l'engagement des tireurs et des arbitres dans les différentes compétitions avant la fin des inscriptions aux dites compétitions.

La CRA évaluera la situation et décidera d'accorder la dérogation ou non.

Pour que la dérogation soit accordée, il faut :

- L'accord de l'arbitre de remplacement + L'accord du président et/ou du maître d'armes de son club + L'accord du président de la CRA

Le jour de la compétition

Si un arbitre inscrit sur une feuille d'engagement n'est pas présent, au début de l'épreuve, le Directoire Technique, le jour de la compétition, pourra autoriser une dérogation exceptionnelle, en cas de force majeure suite à un événement grave et subit.

15.8 Représentant de la CRA : Son Statut

Pour les épreuves de Ligue, un représentant de la CRA ou son délégué sera présent.

Il sera pris en charge par la Ligue pour la totalité de ses frais et indemnités.

Il est, de droit, membre du D.T., et règlera, seul (règlement fie) les litiges liés à l'arbitrage sportif.

Il fait partie de la liste officielle des arbitres. Il compte dans le quota des arbitres que doit présenter son club.

15.9 Représentant de la CRA : Son Rôle

Etre membre du Directoire Technique

Vérifier l'application de la règle des quotas (**Clubs et organisateurs**)

Vérifier le niveau et l'identité des arbitres engagés et présents

Observer les arbitres durant la compétition

Signaler au DT les arbitres qu'il faut conserver au fur et à mesure du déroulement de la compétition

Expliquer aux arbitres leurs éventuelles erreurs afin d'améliorer leur prestation

Etablir un compte rendu d'activité des arbitres accompagné de leur évaluation qui sera transmis au Président de la CRA

Superviser la désignation des arbitres (poules et matchs)

15.10 Règlement des jeunes

Interdiction de doubler les armes sur une même journée.

Pas de carton pour du matériel défectueux. Il change de matériel voilà tout !

Poussin : En fleuret pas de contrôle du poids.

Pupille : En fleuret pas de contrôle du poids. En épée pas de contrôle du poids et de la pige.




Benjamins : objectif apprentissage pour les règles à partir de minime

En fleuret contrôle du poids mais si l'arme n'est pas aux normes alors pas de carton, l'enfant change juste son arme.

En épée : on contrôlera l'arme (poids, pige, vis). Dans le cas où elle ne serait pas aux normes alors pas de carton, l'enfant change juste son arme.

Divers : chaussettes hautes obligatoires/ port du blason obligatoire / cf : règlement des jeunes

16° TABLEAU RECAPITULATIF

LIGUE ESCRIME DES PAYS DE LA LOIRE	Poules Nbre de Touche	Nbre de Touches En Tableau	Temps Match Poule	Temps Match Elimination Directe	Lame	Poignée	Piste	Contrôle Matériel	Equipes	Nbre de Touches Equipe	Armes Electriques	Chrono	Armes Pratiques	Blasons Obligatoire	Tenues	Surclassement
POUSSIN	4	6	3'	4	0	Droite	10	Non	Oui	2X4=8 3X4=12	Oui	Oui	6 ARMES	 Jaune	350N +SSC 350N	NON
PUPILLE	4	6	3'	4'	0	Droite	10	Non	Oui	2X4=8tch 3X4=12tch Relais 3'	Oui	Oui		 Jaune	350N +SSC 350N	NON
BENJAMIN	4	8	3'	2X2'	2	Libre	10	Non	Oui	9X4tch= 36 relais 3'	Oui	Oui		 Rouge	350N +SSC 350N	OUI
MINIMES	5	10	3'	2x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	36	Oui	Oui		 Bleu	350N +SSC 800N	OUI
CADETS	5	15	3'	3x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui		-	350N +SSC 800N	OUI
JUNIORS	5	15	3'	3x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui		-	350N +SSC 800N	OUI
SENIORS	5	15	3'	3x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui		-	350N +SSC 800N	NON
VETERANS	5	10	3'	2x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui		-	350N +SSC 800N	NON
LOISIRS	5	10	3'	2x3'	5	Libre	14	Non	Oui	45 ou autre	Oui	Oui		-	350N +SSC 800N	NON

17° FAUTES ET SANCTIONS

T 120 fautes et sanctions Dec 2010

FAUTES		Article	Cartons		
			1ère faute	2ème faute	3ème et suivante
0.1	Absence de nom dans le dos, absence de tenue nationale quand obligatoire au Championnats du Monde et aux Coupes du Monde par équipe	t.45.4			Elimination de la compétition
0.2	Absence de nom dans le dos suite au changement d'une veste conductrice non-conforme	t.45.5			
0.3	Non présentation au premier appel de l'arbitre, 10 mn avant l'heure indiquée pour l'entrée en piste, pour le début de la poule, de la rencontre par équipe ou des matchs d'élimination directe	t.86.5			
0.4	Non présentation sur la piste prêt à tirer à l'injonction de l'arbitre, après trois appels à une minute d'intervalle	t.86.6	1er appel	2ème appel	3ème appel Elimination de la compétition
1er groupe			1ère faute	2ème faute	3ème et suivante
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.18.6	JAUNE	ROUGE	ROUGE
1.2	Corps à corps simple (fleuret et sabre) *	t.20.2			
1.3	Corps à corps pour éviter une touche *	t.20.3, t.63.2			
1.4	Tourner le dos à l'adversaire *	t.21.2			
1.5	Couverture, substitution de la surface valable *	t.22.2, t.49.1, t.72.2			
1.6	Toucher, saisir le matériel électrique *	t.22.3			
1.7	Sortie latérale de la piste pour éviter une touche	t.28.3			
1.8	Interruption abusive du combat	t.31.2			
1.9	Matériel et tenue non conforme, Absence d'une arme ou d'un fil de corps réglementaire ou de rechange	t.45.1/2/3a)ii, t.86.4			
1.10	Poser l'arme sur la piste pour la redresser	t.46.2, t.61.2, t.70.6			
1.11	Au fleuret et à l'épée, appuyer ou traîner la pointe sur le tapis conducteur	t.46.2, t.61.2			
1.12	Contact de l'arme avec la veste conductrice *	t.53.3			
1.13	Au sabre, coup porté avec la coquille *, passe avant, flèche ou tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds*	t.70.3, t.75.5			
1.14	Refus d'obéissance	t.82.2, t.84			
1.15	Cheveux non-conformes	t.86.2			
1.16	Bousculade, jeu désordonné *, enlèvement du masque avant le halte, s'habiller ou se déshabiller sur la piste	t.86.3, t.87.2/7/8			
1.17	Déplacements anormaux *, Coup porté brutalement ou touche portée pendant et après une chute *	t.87.2			
1.19	Réclamation injustifiée	t.122.2/4			

2ème groupe			1ère faute	2ème faute	3ème et suivante
2.1	Utilisation du bras , de la main non armée *	t.22.1	ROUGE	ROUGE	ROUGE
2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'un traumatisme ou crampe non reconnus	t.33.3			
2.3	Absence de marque de contrôle*	t.45.3.a).i			
2.4	Absence de nom dans le dos, absence de tenue nationale lorsque obligatoire (compétitions de la Coupe du Monde individuelle, Championnats de zone	t.45.4 a),b),ii			
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire	t.53.2, t.66.2			
2.6	Acte violent ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau *	t.87.2, t.103, t.105.1			
3ème groupe			1ère fois	2ème fois	
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste (2)	t.82.3, t.83, t.96.2	Rouge ou (2)	Noir	
3.2	Combat non loyal *	t.87.1	Rouge		
3.3	Faute concernant la publicité	Code de publicité			
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste	t.82.3/4, t.83, t96.3, t118.3	Jaune ou (3)	Noir et / ou (1)	
3.5	Sortie de la zone autorisée pour les matchs par équipe (avertissement valable pour l'ensemble de la rencontre et cumulable avec les autres fautes de combat)	t.92.5/6	1ère faute	2ème faute	3ème et suivantes
4ème groupe			Cartons		
4.1	Tireur muni d'un équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours des combats	t.45.3.1f, t.44.2,t45.3.a.vi	NOIR		
4.2	Fraudes, marques d'acceptation du contrôle imitées ou déplacées	t.45.3.a) iii) iv)			
4.3	Matériel aménagé afin de permettre à volonté l'enregistrement des touches ou le non fonctionnement de l'appareil	t.45.3.a) v)			
4.4	Refus d'un tireur de rencontrer n'importe quel tireur (individuel ou équipes) régulièrement engagé	t.85.1			
4.5	Faute contre l'esprit sportif	t.87.2, t.105.1			
4.6	Refus de salut à l'adversaire avant le commencement du match ou après la dernière touche.	t.87.3			
4.7	Favoriser l'adversaire, profiter de la collusion	t.88, t.105.1			
4.8	Brutalité intentionnelle *	t.105.1			
4.9	Dopage	t.127			
EXPLICATIONS					
astérisque * =		Annulation de la touche portée par le tireur fautif			
CARTON JAUNE		Avertissement valable pour la match. Si un tireur commet une faute du 1er groupe après avoir reçu un carton rouge - à quelque titre que ce soit - il reçoit à nouveau un carton rouge			
CARTON ROUGE		Touche de pénalisation			
CARTON NOIR		Exclusion de l'épreuve, suspension pour le reste du tournoi et les 2			

mois suivants de la saison active en cours ou à venir (1er octobre - Championnats du Monde pour les juniors et 1er janvier - Championnats du Monde pour les seniors. Un tireur ne reçoit un CARTON NOIR du 3ème groupe que s'il a commis auparavant une faute de même groupe sanctionnée par un carton rouge

(1) du lieu de la compétition

(2) dans les cas les plus graves, l'arbitre peut exclure (carton noir) immédiatement le fautif

(3) dans les cas les plus graves, l'arbitre peut exclure (carton noir) et / ou expulser immédiatement le fautif

Quelques explications complémentaires : (1), (2), (3) : EXPULSION / EXCLUSION